

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 21 octobre 2009 – 9 h 30
« Niveau de vie des retraités »

Document N°2
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Niveaux de vie comparés des retraités et des actifs :
évolutions récentes**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

L'objet de ce document est de comparer l'évolution des niveaux de vie des retraités et des actifs au cours des années récentes, sachant que la série des enquêtes Revenus fiscaux de l'INSEE permet désormais de suivre cette évolution chaque année de 1996 à 2007. Les principales données publiées dans la fiche n°5 du 5^e rapport du COR¹ sont ainsi actualisées et les analyses plus approfondies présentées dans cette fiche demeurent valables, le constat d'ensemble n'ayant pas été remis en cause.

Après un rappel des principales questions relatives au choix d'un indicateur de niveau de vie (partie 1) sont brièvement décrites les évolutions depuis 1996 du niveau de vie des retraités et de la pauvreté des personnes âgées de 60 ans ou plus (partie 2).

1. Le choix d'un indicateur comparant le niveau de vie des retraités et des actifs

Pour comparer les niveaux de vie des retraités et des actifs, il faut tenir compte de l'ensemble des revenus nets perçus par les ménages auxquels ils appartiennent, ainsi que de la composition démographique de leurs ménages. Ainsi, bien que les revenus des retraités soient inférieurs aux revenus des actifs, leurs ménages sont souvent de plus petite taille, de sorte que les niveaux de vie – ou revenus par unité de consommation² – des uns et des autres sont plus proches.

Le choix d'un indicateur précis pour effectuer la comparaison des niveaux de vie est une question particulièrement délicate³. Nous passons ici en revue trois éléments déterminants dans le choix d'un indicateur de niveau de vie relatif des retraités : l'inclusion ou non des revenus du patrimoine, le choix de la moyenne ou de la médiane, et le champ de la population à laquelle les retraités sont comparés.

1.1. L'inclusion ou non des revenus du patrimoine

Selon la définition usuellement retenue par les économistes⁴, le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les prestations sociales et les transferts en provenance d'autres ménages, nets des impôts et prélèvements sociaux directs. Il intègre également les ressources issues de son patrimoine.

Ces ressources comprennent d'une part les revenus du patrimoine proprement dit, à savoir les revenus fonciers, intérêts et dividendes issus des placements immobiliers et financiers, d'autre part les loyers imputés aux ménages propriétaires de leur résidence principale. Les loyers imputés permettent de tenir compte du fait qu'un ménage propriétaire dispose, à revenu monétaire égal, d'un niveau de vie plus élevé qu'un ménage locataire dans la mesure où il n'a pas de loyer à payer. Il s'agit de « loyers fictifs », correspondant à des estimations des loyers

¹ « Retraites : 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008 », La documentation Française, novembre 2007.

² Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible par unité de consommation. Le système d'unités de consommation habituellement utilisé compte une part pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour les autres personnes âgées de 14 ans et plus, et 0,3 part pour les personnes âgées de moins de 14 ans.

³ Pour des approfondissements, on pourra se référer en particulier au rapport de la Commission « mesure du pouvoir d'achat des ménages » présidée par A. Quinet (février 2008).

⁴ La définition du revenu se réfère aux normes internationales définies par les comptes nationaux (au niveau macroéconomique) et reprises par Eurostat pour les statistiques de l'Union Européenne sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire (au niveau microéconomique).

que les ménages propriétaires auraient à payer s'ils occupaient le même logement à titre de locataire.

La définition usuelle du revenu disponible, en revanche, n'intègre pas les plus-values (ou moins-values) immobilières ou financières⁵. Ceci peut prêter à discussion, sachant que ces plus-values influent sur le bien-être et le niveau de consommation⁶. La définition du revenu ignore ainsi l'enrichissement des détenteurs de patrimoine liée à la forte valorisation des actifs immobiliers et financiers au cours des années précédant la crise et *a contrario* leur appauvrissement au cours de la crise financière récente ou à cause de la baisse actuelle des prix immobiliers.

La situation relative des retraités apparaît sensiblement plus favorable si l'on inclut les revenus du patrimoine et les loyers imputés que si on les exclut de la mesure du revenu. D'une part, les retraités perçoivent deux fois plus de revenus par unité de consommation que les actifs en provenance de leur patrimoine de rapport⁷. D'autre part, ils sont plus souvent propriétaires de leur résidence principale que les actifs, et ils ont généralement achevé de rembourser les emprunts contractés pour l'accession à la propriété⁸.

Ainsi, selon des estimations réalisées par l'INSEE pour le 5^e rapport du COR et basées sur les données de l'année 2003, le rapport entre le niveau de vie moyen des retraités et celui des actifs passe de 0,85 hors revenus du patrimoine à 0,96 si l'on prend en compte les revenus du patrimoine, et à 0,98 si l'on prend en compte également les loyers imputés⁹ (tableau 1).

Cependant, comme le COR l'a rappelé à plusieurs reprises, la prise en compte des revenus du patrimoine, lorsque l'on compare les niveaux de vie des actifs et des retraités, est sujette à discussion, essentiellement pour deux raisons.

La première est que la détention inégale de patrimoine en fonction de l'âge reflète des différences de position dans le cycle de vie. Le patrimoine des retraités est dans un certain nombre de cas le fruit de sacrifices passés (épargne sur les revenus d'activité). Il y a alors prise en compte à la fois du revenu épargné (au moment de l'effort d'épargne), et des revenus du capital qui en résultent (à chaque fois que le capital en résultant produit un revenu).

⁵ La comptabilité nationale considère les plus-values comme une variation du prix des actifs, alors que les revenus fonciers, dividendes et intérêts sont des flux de revenus pouvant être soit consommés, soit épargnés.

⁶ Voir le rapport de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, remis par Joseph STIGLITZ, Amartya SEN et Jean-Paul FITOUSSI au Président de la République en septembre 2009 : « *les augmentations des prix des actions et du logement au cours des années 1990 et des premières années de la décennie actuelle ont largement contribué au sentiment de bien-être des individus, et les pertes en capital en 2008 et 2009 ont quant à elles largement contribué au sentiment de diminution du bien-être des individus* ».

⁷ Le patrimoine moyen ou médian des ménages de retraités n'est pas beaucoup plus important que celui des ménages d'actifs (il est seulement 1,2 fois plus élevé en 2004, voir **document n°5**). Cependant le patrimoine de rapport (placements immobiliers et financiers) en représente une part plus importante au détriment du patrimoine domestique et du patrimoine professionnel, d'où des revenus du patrimoine relativement importants. En outre, les ménages de retraités sont de plus petite taille, d'où des revenus du patrimoine par unité de consommation deux fois plus élevés.

⁸ Selon définition du revenu disponible de la comptabilité nationale (reprise par Eurostat), il conviendrait de déduire du revenu disponible les intérêts d'emprunts contractés pour l'accession à la propriété (mais pas la part des mensualités de crédit correspondant au remboursement du capital). A cette fin, il faudrait imputer aux propriétaires accédants des loyers fictifs nets des intérêts versés. Cette déduction n'a pas été effectuée pour les calculs du tableau 1 de cette note. Cependant l'impact des intérêts d'emprunt sur la mesure des niveaux de vie selon l'âge est étudié dans le **document n°6**.

⁹ Ce rapport serait plus élevé si les loyers imputés étaient calculés nets des intérêts d'emprunt.

La deuxième est que la situation patrimoniale des retraités est extrêmement hétérogène, une minorité de ménages détenant la majorité du patrimoine. Tandis que de nombreux retraités vivent essentiellement de leurs pensions, les revenus du patrimoine constituent la principale ressource d'une minorité de retraités. Ces situations se rencontrent aussi bien parmi les riches que parmi les anciens travailleurs indépendants à faible retraite.

Pour répondre à la première objection, il faudrait en théorie calculer un revenu permanent défini sur l'ensemble du cycle de vie, ce qui est hors de portée des sources statistiques disponibles. La deuxième objection conduit à préférer comme indicateur de comparaison le niveau de vie médian plutôt que le niveau de vie moyen. En effet le niveau de vie médian des retraités est moins affecté par les revenus (notamment du patrimoine) très élevés que le niveau de vie moyen des retraités.

Tableau 1 - Niveau de vie moyen en 2003, selon quatre définitions du revenu disponible en € 2003 par an et par unité de consommation

	Part dans population	Définition du revenu disponible			
		R1 (hors revenus du patrimoine)	R2 (revenus du patrimoine mentionnés sur la déclaration fiscale)	R3 (avec revenus du patrimoine)	R4 (avec revenus du patrimoine et loyers imputés)
Actifs	45%	18 500	19 100	20 100	21 800
Retraités	20%	15 800	17 000	19 200	21 500
Autres inactifs	35%	15 800	16 200	16 900	18 500
Ensemble population	100%	17 000	17 700	18 800	20 600
ratio Retraités/Actifs		0,85	0,89	0,96	0,98
ratio Retraités/Ensemble		0,93	0,96	1,02	1,04

Définitions du revenu :

R1 : revenu disponible, non compris les revenus du patrimoine.

R2 : revenu disponible, incluant les revenus du patrimoine mentionnés sur la déclaration fiscale.

R3 : revenu disponible, incluant tous les revenus du patrimoine (simulés économétriquement par l'INSEE)

R4 = R3 + loyers imputés aux propriétaires et aux personnes logées gratuitement. Les intérêts d'emprunt que doivent payer les accédants à la propriété n'ont pas été déduits du revenu.

Champ : Individus de tous âges, vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Enquête Revenus Fiscaux 2003 INSEE-DGI et calculs INSEE d'après les enquêtes Logement 2002 et Patrimoine 2003-2004. Tableau publié dans le 5^e rapport du COR (fiche n°5).

L'INSEE définit en principe le niveau de vie en se référant à la définition usuelle, c'est-à-dire revenus du patrimoine inclus. Une exception concerne les loyers imputés : ils ne sont pas inclus dans la mesure standard, mais des résultats en variante incluant les loyers imputés sont disponibles depuis 2005 (voir **document n°6**).

Cependant, les revenus du patrimoine financier étaient fortement sous-estimés par la source utilisée jusqu'en 2005 (enquête Revenus fiscaux, issue d'une exploitation des déclarations fiscales). En effet, les déclarations fiscales ne mentionnent qu'une petite fraction des revenus financiers (voir définition R2 du revenu disponible dans le tableau 1). Des études ponctuelles, comme celle réalisée pour le 5^e rapport du COR et reprise dans le tableau 1, permettaient d'évaluer cette sous-estimation. Le niveau de vie moyen des retraités apparaissait inférieur de 8 à 12 % à celui des actifs selon les années (voir tableau 2), soit un résultat plus proche d'une mesure excluant les revenus du patrimoine¹⁰ que d'une mesure les incluant¹¹.

¹⁰ Ecart de 15 % en 2003 (voir définition R1 du revenu dans le tableau 1).

¹¹ Ecart de 4 % en 2003 (voir définition R3 du revenu dans le tableau 1).

Depuis 2005, suivant les recommandations d'un groupe d'experts et d'acteurs sociaux réuni par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en 2006 afin de faire progresser la mesure des inégalités¹², l'INSEE a amélioré la source Revenus fiscaux en initiant la nouvelle série des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (voir **document n°6**). Dans cette nouvelle série, les revenus du patrimoine restent toutefois légèrement sous-estimés¹³. Le niveau de vie moyen des retraités apparaît de ce fait plus proche de celui des actifs.

Tableau 2– Niveau de vie moyen des retraités comparé aux actifs de 1996 à 2007
en € 2007 par an et par unité de consommation

	Actifs de 18 ans ou plus (1)	Retraités (2)	Ratio retraités/actifs (2)/(1)
Ancienne série (enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005)			
<i>Série issue de l'enquête Emploi annuelle</i>			
1996	17 860	16 510	92,4%
1997	17 940	16 430	91,6%
1998	18 390	16 760	91,1%
1999	18 910	17 220	91,1%
2000	19 400	17 420	89,8%
2001	19 910	17 690	88,8%
2002	20 250	17 700	87,4%
<i>Série issue de l'enquête Emploi en continu</i>			
2002	20 420	18 140	88,8%
2003	20 370	18 240	89,5%
2004	20 310	18 310	90,2%
2005	20 550	18 540	90,2%
Nouvelle série (enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007)			
2005	21 520	20 570	95,6%
2006	21 960	21 560	98,2%
2007	22 470	21 540	95,9%

Définition du revenu : les revenus du patrimoine sont inclus (mais pas les loyers imputés). Ils sont fortement sous-estimés dans l'ancienne série.

Note : La série comporte deux ruptures : la première en 2002 liée au passage à l'enquête Emploi en continu, la deuxième en 2005 correspondant au passage à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). L'ERFS correspond au début d'une nouvelle série qui intègre les prestations sociales réelles (elles étaient imputées auparavant) et assure une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2007.

¹² « Niveaux de vie et inégalités sociales », Conseil National de l'Information Statistique, décembre 2006.

¹³ Il subsiste une sous-estimation de certains revenus fonciers (à cause des dispositifs fiscaux d'amortissement), et de certains revenus financiers soumis à prélèvement libératoire (obligations, OPCVM de distribution, comptes à terme). De ce fait, le revenu mesuré reste un peu en-deça de la définition R3 du tableau 1.

1.2. Le choix de la statistique : moyenne ou médiane

Hors les revenus du patrimoine, le rapport des niveaux de vie entre retraités et actifs est inchangé selon que l'on compare les niveaux de vie moyens et les niveaux de vie médians.

C'est moins vrai si l'on prend en compte les revenus du patrimoine. La situation des retraités relativement aux actifs apparaît alors un peu moins favorable lorsque l'on compare les niveaux de vie médians plutôt que les niveaux de vie moyens ou les niveaux de vie d'autres déciles (voir tableau 3). En effet, les revenus du patrimoine, concentrés parmi les plus riches, contribuent moins au niveau de vie médian des retraités qu'à leur niveau de vie moyen. Mais, quel que soit l'indicateur utilisé (médiane ou moyenne), le niveau de vie relatif des retraités par rapport aux actifs (y compris revenus du patrimoine) est proche de 1.

Tableau 3 - Distribution des niveaux de vie des ménages de retraités et d'actifs en 2006
en € 2006 par an et par unité de consommation

	Ménages de retraités (1)	Ménages d'actifs (2)	Rapport (1)/(2)
1er décile (D1)	10 506	10 053	1,05
Médiane (D5)	17 577	18 017	0,98
9ème décile (D9)	34 149	33 433	1,02
Moyenne	21 150	20 880	1,01

Définition du revenu : les revenus du patrimoine sont inclus (mais pas les loyers imputés).

Lecture : en 2006, 10 % de ménages dont la personne de référence est retraitée ont un niveau de vie inférieur à 10 506 euros par unité de consommation.

Note : les ménages de retraités sont les ménages où la personne de référence est retraitée, les ménages d'actifs sont les ménages où la personne de référence est active.

Champ : France métropolitaine, individus dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Il existe d'importantes inégalités parmi les retraités comme parmi les actifs. En bas de la distribution des niveaux de vie, la situation des retraités les plus modestes apparaît un peu plus favorable que celle des actifs les plus modestes, notamment grâce à des minima sociaux plus élevés et aux droits non contributifs apportés par le système de retraite.

En haut de la distribution des niveaux de vie, la situation des retraités les plus aisés apparaît également un peu plus favorable que celle des actifs les plus aisés, compte tenu des revenus du patrimoine élevés des retraités les plus riches. Ce constat ne tiendrait plus si l'on excluait les revenus du patrimoine de la mesure du revenu disponible¹⁴.

1.3. Le choix de la population de référence

Si l'on se place dans une optique de taux de remplacement des revenus d'activité par les pensions de retraite, on est plutôt conduit à comparer les retraités aux actifs ou aux actifs ayant un emploi. Si l'on se place dans une optique d'équité intergénérationnelle, il paraît préférable de retenir un indicateur comparant la situation des générations à la retraite avec celles des générations en âge de travailler (et pas nécessairement actives).

¹⁴ Notons que les inégalités entre les revenus élevés et les revenus médians (ratio D9/D5 de la distribution des niveaux de vie) sont légèrement inférieures pour les retraités que pour les actifs si l'on exclut les revenus du patrimoine, mais deviennent plus importantes pour les retraités que pour les actifs une fois les revenus du patrimoine pris en compte.

Le niveau de vie moyen des retraités apparaît très proche de celui des actifs, mais un peu plus faible que celui des actifs ayant un emploi et un peu plus élevé que celui de la population en âge de travailler ou de l'ensemble de la population française (voir tableau 4).

Tableau 4 – Niveau de vie moyen des retraités en 2006, comparé au niveau de vie moyen de différentes populations de référence
en € 2006 par an et par unité de consommation

Population de référence	Niveau de vie moyen	Ratio de niveau de vie moyen « retraités/population de référence »
individus retraités	21 540	1,00
Comparaison des retraités et de l'ensemble des individus d'une classe d'âge		
ensemble de la population (tous âges)	20 600	1,05
individus âgés de moins de 18 ans	18 460	1,17
individus âgés de 18 à 60 ans	20 870	1,03
individus âgés de 60 ans ou plus	22 170	0,97
Comparaison des retraités et des actifs (personnes en emploi ou au chômage)		
individus actifs	21 760	0,99
individus appartenant à un ménage dont la personne de référence est active	20 880	1,03
Comparaison des retraités et des actifs occupés (personnes en emploi)		
individus en emploi	22 430	0,96
individus appartenant à un ménage dont la personne de référence est en emploi	21 470	1,00

Définition du revenu : les revenus du patrimoine sont inclus (mais pas les loyers imputés).

Lecture : le niveau de vie moyen des retraités s'élève à 21 540 €. Celui de l'ensemble de la population s'élève à 20 600 €. Le niveau de vie des retraités représente donc 1,05 fois celui de l'ensemble de la population. Il ne représente en revanche que 0,99 fois celui des individus actifs.

Note : le niveau de vie moyen des individus retraités (21 540 €) est légèrement différent de celui des individus appartenant à un ménage dont la personne de référence est retraitée (21 150 €, voir tableau 2). De même, la population des personnes appartenant à un ménage dont la personne de référence est active a un niveau de vie moyen inférieur à la population active, car la première population inclut notamment les femmes au foyer ; or les couples mono-actifs ont un niveau de vie inférieur aux couples bi-actifs.

Champ : France métropolitaine, individus dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Ce résultat s'explique par le fait que les actifs – *a fortiori* les actifs ayant un emploi - ne représentent qu'une partie des générations en âge de travailler, et ont un niveau de vie plus élevé, alors que les retraités représentent la quasi-totalité des générations ayant atteint l'âge de la retraite.

Entre 18 ans et l'âge de la retraite, beaucoup de personnes sont inactives : étudiants, femmes au foyer, handicapés, invalides, etc. Ces personnes inactives ont en moyenne un niveau de vie relativement faible. De ce fait, le niveau de vie moyen des actifs apparaît supérieur d'environ 4 % à celui de l'ensemble de la population en âge de travailler (18 à 60 ans). Par ailleurs, les actifs peuvent être en emploi ou au chômage, ces derniers ayant généralement un niveau de vie inférieur. Ainsi le niveau de vie moyen des personnes en emploi apparaît supérieur d'environ 7 % à celui de la population en âge de travailler.

En revanche, une fois l'âge de la retraite atteint, la plupart des personnes perçoivent une pension de retraite et sont ainsi comptées parmi les retraités, que leur trajectoire passée ait inclus ou non des épisodes d'inactivité ou de chômage. Au-delà de 60 ou 65 ans, peu de

personnes ne perçoivent ni revenus d'activité, ni pension de retraite (de droit direct ou de réversion). Ces personnes sont généralement des femmes mariées qui ne se sont pas ouvert des droits à la retraite. Elles ne représentent plus aujourd'hui que 13 % des femmes mariées de plus de 65 ans¹⁵. Quant aux personnes âgées appartenant à des ménages sans ressources (ni revenus d'activité ni retraites de droit direct ou de réversion), elles ne représentent plus aujourd'hui qu'un allocataire du minimum vieillesse sur cinq, soit environ 120 000 allocataires ou 1 % de la population âgée de 60 ans ou plus (voir **document n°4**). Leur inclusion dans le champ des retraités ne modifierait donc pas significativement l'estimation du niveau de vie moyen des retraités.

On notera que, dans le cadre du programme de qualité et d'efficacité (PQE) « retraites » annexé aux projets de loi de financement de la sécurité sociale¹⁶, le choix a été fait de comparer les retraités aux actifs en emploi¹⁷ plutôt qu'à l'ensemble des actifs en emploi ou au chômage, en utilisant la médiane plutôt que la moyenne. L'indicateur est calculé à partir des séries de données INSEE, d'où une meilleure prise en compte des revenus du patrimoine à partir de 2005. Compte tenu de la référence aux actifs en emploi, la situation des retraités apparaît relativement moins favorable qu'en se référant à l'ensemble des actifs. En outre, compte tenu du choix de la médiane, l'amélioration de la couverture des revenus du patrimoine dans la nouvelle série réduit nettement moins l'écart entre actifs et retraités.

Tableau 5 – Indicateur n°1.1. (2eme sous-indicateur) du PQE retraites : niveau de vie médian des retraités comparé aux actifs occupés de 2002 à 2007

en € courants par an et par unité de consommation

	Ménages d'actifs occupés (1)	Ménages de retraités (2)	Ratio retraités/actifs (2)/(1)
Ancienne série (enquêtes Revenus fiscaux 2002 à 2005)			
2002	16 620	14 529	87,4%
2003	16 823	14 850	88,3%
2004	17 101	15 196	88,9%
2005	17 738	15 604	88,0%
Nouvelle série (enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007)			
2005	18 923	16 738	88,5%
2006	19 362	17 638	91,1%
2007	20 181	18 131	89,8%

Définition du revenu : les revenus du patrimoine sont inclus (mais pas les loyers imputés). Ils sont fortement sous-estimés dans l'ancienne série.

Note : La série comporte une rupture en 2005 correspondant au passage à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). L'ERFS correspond au début d'une nouvelle série qui intègre les prestations sociales réelles (elles étaient imputées auparavant) et assure une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2007.

¹⁵ Voir document n°5 de la séance du COR du 27 juin 2007.

¹⁶ Voir documents n°4 et 4bis de la séance du COR du 30 septembre 2009.

¹⁷ Plus précisément, on compare les ménages dont la personne de référence est retraitée à ceux dont la personne de référence est en emploi.

2. L'évolution du niveau de vie et du taux de pauvreté des retraités entre 1996 et 2007

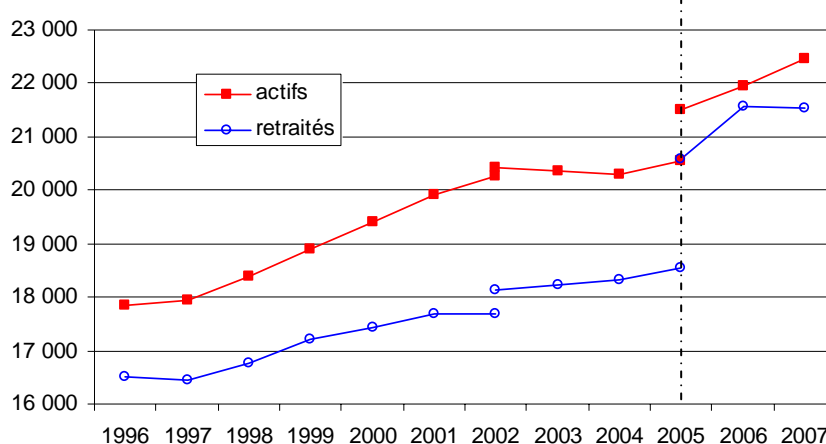
2.1. L'évolution du niveau de vie des retraités entre 1996 et 2007

Nous avons vu que les indicateurs comparant le niveau de vie des retraités à celui des actifs sont proches de la parité. Au-delà des difficultés liées à la définition des indicateurs de niveau de vie et aux ruptures de séries, il est utile de retracer l'évolution comparée des niveaux de vie des retraités et des actifs depuis 1996.

A cette fin, nous avons repris les séries du tableau 2, en chaînant les indices d'évolution annuelle du niveau de vie de façon à neutraliser si possible les ruptures de série.

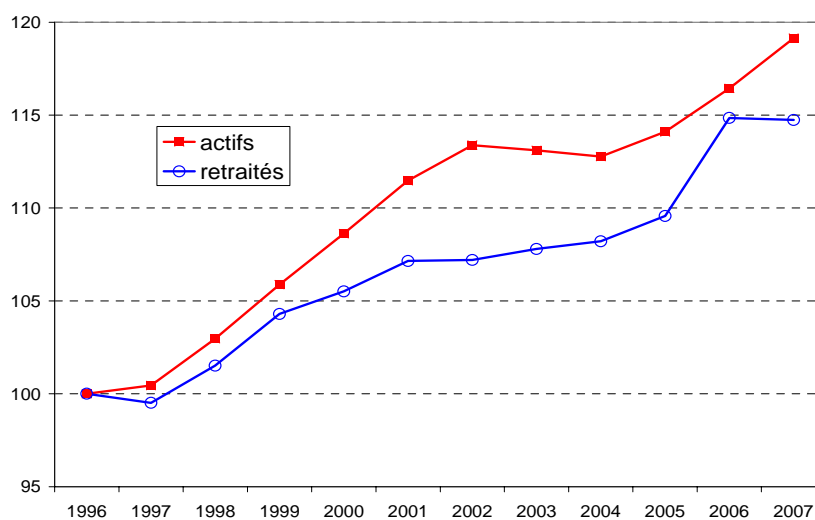
Niveau de vie moyen des actifs et des retraités

Niveau en € 2007 et par unité de consommation



Source : données du tableau 2 ; les revenus du patrimoine sont fortement sous-estimés avant 2005.

Evolution, base 100 = année 1996



Source : calculs d'après les données du tableau 2. Les indices d'évolutions annuelles sont chaînés de façon à neutraliser les deux ruptures de série.

Le niveau de vie moyen (ou médian) des retraités est en constante augmentation : bien que chaque retraité voit son niveau de vie stagner dans un contexte où les pensions sont indexées sur les prix, le niveau de vie moyen s'élève grâce au renouvellement des générations (effet noria)¹⁸. Une exception notable est la légère baisse du niveau de vie des retraités en 1997 liée à l'augmentation des prélèvements sociaux sur les pensions. Notons que la meilleure prise en compte des revenus du patrimoine conduit aussi à des évolutions plus bruitées¹⁹ entre 2005 et 2007, le point haut de l'année 2006 s'expliquant essentiellement par une estimation relativement haute des revenus du patrimoine cette année là, qui accroît le niveau de vie moyen et dans une moindre mesure le niveau de vie médian.

Cependant, le niveau de vie des actifs a davantage progressé entre 1996 et 2002 que celui des retraités, essentiellement grâce à une conjoncture favorable de l'emploi et des salaires, mais aussi grâce à des évolutions des prélèvements obligatoires favorables aux actifs (basculement de la cotisation sociale maladie vers la CSG à un taux plus réduit, prime pour l'emploi).

Entre 2002 et 2007, le niveau de vie moyen des retraités a augmenté plus vite que celui des actifs. En effet, le niveau de vie des actifs a légèrement baissé entre 2002 et 2004 dans une conjoncture déprimée. Il a ensuite augmenté à nouveau de 2004 à 2007, mais un peu moins rapidement semble-t-il que celui des retraités.

Au total, la progression du niveau de vie moyen des retraités a été un peu moins rapide que celle des actifs entre 1996 et 2007, l'écart cumulé atteignant environ 4 points. Cette évolution marque une rupture par rapport à la tendance observée de 1970 jusqu'au milieu des années 90, période durant laquelle les retraités ont comblé leur retard sur les actifs en matière de niveau de vie : partant d'un niveau plus bas, le niveau de vie des retraités progressait alors constamment plus vite que celui des actifs, de sorte que le ratio « niveau de vie des retraités / niveau de vie des actifs » s'était élevé en deux décennies d'environ 20 à 30 points. On est ainsi passé entre 1970 et 1996 d'une situation où les retraités avaient en moyenne un niveau de vie nettement inférieur aux actifs à la situation actuelle proche de la parité.

2.2. L'évolution de la pauvreté des personnes âgées de 60 ans ou plus entre 1996 et 2007

Dans le programme de qualité et d'efficience « retraites », le choix a été retenu de mesurer la pauvreté de l'ensemble des personnes âgées de 60 ans ou plus plutôt que des seuls retraités, ce qui conduit à prendre en compte les personnes âgées pauvres ne percevant pas de retraite. Le taux de pauvreté des personnes âgées de 60 ans ou plus ne s'écarte cependant pas significativement du taux de pauvreté des retraités.

Le taux de pauvreté des personnes âgées avait fortement baissé entre 1970 et 1996, passant en deça de celui du reste de la population alors qu'il était initialement très élevé. De 1996 à 2007, le taux de pauvreté des personnes âgées de 60 ans ou plus s'est maintenu à un niveau relativement bas par rapport à celui de l'ensemble de la population, et légèrement inférieur à celui des actifs en début comme en fin de période (tableau 6). Le taux de pauvreté des personnes âgées n'est plus régulièrement et fortement orienté à la baisse comme par le passé. Il se situe aux environs de 10 % en 1996 comme en 2007, qu'il soit ou non corrigé des ruptures de séries.

¹⁸ Voir l'analyse de cet effet sur la période récente dans le rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale d'octobre 2009 (thème 13-1 : « L'évolution des pensions moyennes »).

¹⁹ D'une part les revenus du patrimoine sont plus dispersés d'où un accroissement de la variance des estimateurs. D'autre part ils sont estimés économétriquement par l'INSEE et non observés directement.

Tableau 6 – Taux de pauvreté des personnes âgées de 60 ans ou plus comparé à celui des actifs et de l'ensemble de la population

Taux de pauvreté en %, calculé avec le seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian

	Personnes âgées de 60 ans ou plus	Actifs	Ensemble de la population
Ancienne série (enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005)			
<i>Série issue de l'enquête Emploi annuelle</i>			
1996	10,3	11,4	13,5
1997	9,9	11,1	13,4
1998	9,7	10,4	12,8
1999	9,8	9,8	12,3
2000	10,4	9,6	12,7
2001	9,9	9,3	12,4
2002	10,7	9,3	12,2
<i>Série issue de l'enquête Emploi en continu</i>			
2002	10,1	9,2	12,0
2003	8,9	9,1	12,0
2004	8,4	9,1	11,7
2005	8,9	9,5	12,1
Nouvelle série (enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007)			
2005	9,1	9,8	13,1
2006	9,6	9,8	13,1
2007	9,7		13,4

Définition du revenu : les revenus du patrimoine sont inclus (mais pas les loyers imputés). Ils sont fortement sous-estimés dans l'ancienne série.

Note : La série comporte deux ruptures : la première en 2002 liée au passage à l'enquête Emploi en continu, la deuxième en 2005 correspondant au passage à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). L'ERFS correspond au début d'une nouvelle série qui intègre les prestations sociales réelles (elles étaient imputées auparavant) et assure une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2007.

Des périodes de hausse et de baisse du taux de pauvreté des personnes âgées de 60 ans ou plus se sont succédées au cours de la dernière décennie. Ces fluctuations ne reflètent pas l'évolution de la situation financière des retraités les plus modestes : le niveau de vie du premier décile des personnes âgées progresse lentement mais régulièrement (effet noria), et le nombre d'allocataires du minimum vieillesse diminue toujours régulièrement dans un contexte où le barème de cette allocation a été peu ou prou revalorisé comme les prix.

Les variations du taux de pauvreté des personnes âgées reflètent plutôt celles du seuil de pauvreté, défini en termes relatifs comme une fraction du niveau de vie médian de l'ensemble de la population. Le seuil de pauvreté s'est ainsi accru de 2,1 % par an entre 1998 et 2002, en période de forte croissance, puis a stagné entre 2002 et 2004, période de faible croissance, avant de s'accroître à nouveau de 1,8 % par an (hors rupture de série) entre 2004 et 2007, notamment grâce au dynamisme des revenus du patrimoine désormais mieux pris en compte.

Notons que la rupture de série en 2005 s'est traduite par une révision de 1 point à la hausse du taux de pauvreté de l'ensemble de la population, non seulement parce que le seuil de pauvreté

a été relevé de 4 % du fait de la meilleure prise en compte des revenus du patrimoine, mais aussi parce que la source couvre désormais mieux la population des allocataires de prestations sociales et minima sociaux, y compris le minimum vieillesse (voir **document n°6**). Cependant, le taux de pauvreté des personnes âgées a été dans le même temps peu révisé à la hausse (+0,2 point).